

15 et 16 mai 2025 – Les meilleures pratiques de gouvernance

Durée : 2 jours

19 mai 2025 – La gouvernance et la sécurité numérique ***NOUVEAU***

Durée : 1 jour

20 et 21 mai 2025 – Être administrateur salarié

Durée : 2 jours

22 mai 2025 – La gouvernance et l'éthique des affaires ***NOUVEAU***

Durée : 1 jour

22 et 23 mai 2025 – La gouvernance et la compliance

Durée : 2 jours

26 mai 2025 – Le conseil et l'arrêté des comptes

Durée : 1 jour

27 mai 2025 – Posture de l'administrateur - **COMPLET**

Durée : 1 jour

2 et 3 juin 2025 – **LILLE** - Les meilleures pratiques de gouvernance

Durée : 2 jours

3 juin 2025 – Comment les enjeux stratégiques et économiques Etats-Unis / Chine impactent les décisions en conseil ***NOUVEAU***

Durée : 1 jour

4 juin 2025 – Les fondamentaux de la cybersécurité

Durée : 1 jour

5 juin 2025 – Être administrateur d'une filiale d'un groupe de sociétés

Durée : 1 jour

6 juin 2025 – Simulation du conseil : les clefs d'efficacité et d'impact

Durée : 1 jour

11 juin 2025 – La responsabilité civile et pénale de l'administrateur

Durée : 0.5 jour (distanciel)

13 juin 2025 – Les fondamentaux de la finance

Durée : 1 jour

16 juin 2025 – Le comité des rémunérations

Durée : 1 jour

17 juin 2025 – Le conseil et la RSE

Durée : 1 jour

23 et 24 juin 2025 – Être administrateur dans le secteur bancaire **(nouvelles dates)**

Durée : 2 jours

24 juin 2025 – **LILLE** - Être administrateur d'une entreprise familiale

Durée : 1 jour

25 juin et 2 juillet 2025 – Les meilleures pratiques de gouvernance

Durée : 2 jours (distanciel)

L'IFA est référencé auprès des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), financeurs de la formation professionnelle continue, pour l'ensemble de ses formations, depuis le début de l'année 2018.

Rapprochez-vous de votre OPCA afin de connaître les modalités de prise en charge.

Renseignements et inscriptions : former@ifa-asso.com - ☎ 07 43 16 13 20



30 juin et 4 juillet 2025 – Être administrateur salarié
Durée : 2 jours (distanciel)

L'IFA est référencé auprès des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), financeurs de la formation professionnelle continue, pour l'ensemble de ses formations, depuis le début de l'année 2018.

Rapprochez-vous de votre OPCA afin de connaître les modalités de prise en charge.

Renseignements et inscriptions : former@ifa-asso.com -  07 43 16 13 20

